

## Ft Les Équipements de Protection Individuelle

+

Cette fiche peut être détachée, accrochée ou emportée sur le terrain

### Pourquoi se protéger ?

Lors de manipulations, les produits phytosanitaires se retrouvent dans le corps. Ils peuvent être à l'origine de nombreux troubles (maux de tête, irritations, vomissements, perte de fertilité, cancers etc.), c'est pourquoi, il est nécessaire de se protéger.

#### A Protection des yeux

- Lunettes enveloppantes
- Les lunettes de vue ne protègent pas
- Compatibles avec la protection respiratoire choisie
- Laver après chaque utilisation

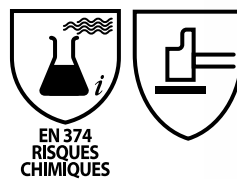
Elles doivent être étanches, aérées sur le côté et de norme EN166 ou 168. Elles sont indispensables lors de la manipulation d'un produit irritant pour les yeux, lors de la préparation d'une bouillie, le rinçage des bidons et des outils contaminés et lors d'un traitement avec tracteur sans cabine.



#### B Protection des mains

- Porter des gants en nitrile ou néoprène
- Gants positionnés en dessous de la combinaison
- Laver les gants très rapidement après la manipulation

Ils doivent être portés sous la combinaison et sont obligatoires lors de la manipulation des produits et lors d'une intervention sur le pulvérisateur. Ils doivent être nettoyés après chaque utilisation ou jetés pour les gants à usage unique en nitrile ou néoprène. Ils doivent être conformes à la norme EN 374 et porter un des logos suivant :



#### C Protection des pieds

- Ne pas utiliser des bottes en cuir, toile ou chaussures de sécurité
- La combinaison est placée au-dessus des bottes
- Rincer les bottes après manipulation

Elles sont nécessaires lors de la préparation de la bouillie, du rinçage des bidons et lors d'un traitement sans cabine. Elles doivent être conformes aux normes EN 345, 346, 347 (marquage S5, P5).



### Comment se protéger ?

- Toutes les parties du corps doivent être protégées
- Respecter les normes pour chaque protection

Avant de vous équiper, il est impératif de vérifier la conformité des équipements aux normes européennes (CE), leur état d'usure, les dates de péremption. Le niveau de protection varie en fonction de la toxicité du produit à appliquer (voir sur l'étiquette). Dans tous les cas, le port de gants, masque et bottes est indispensable.

#### D Protection respiratoire

- Choisir la protection en fonction de l'usage (préparation, application...)

Le masque doit être porté lors de la **préparation de la bouillie** et lors d'un **traitement avec tracteur sans une cabine équipée de filtres adaptés**. Les masques complets dispensent du port des lunettes, contrairement au demi-masque. Le type de **protection recommandé par la MSA** pour une utilisation classique de produits phytosanitaires est **A2P3**.

- ① Demi-masque jetable ou à cartouches
- ② Masque panoramique à cartouches
- ③ Masque à ventilation assistée



+

Après toute application les équipements doivent être **nettoyés** (ou jetés selon leur usure) et doivent être **rangés** dans un local propre **séparé du local de stockage des produits phytosanitaires**.

#### E Protection du corps

- Éviter les combinaisons en coton
- Porter une combinaison d'une seule pièce
- Combinaisons jetables ou réutilisables

La combinaison doit être portée lors de la **préparation de la bouillie** et lors d'un **traitement sans cabine**. Une combinaison intégrale et à usage court (changée régulièrement) en fibre synthétique est la plus utilisée.